

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE** l'étude de cette dérogation mineure, initialement prévue à la séance du 7 avril 2020, est reportée à la **séance du 5 mai 2020**.

---

**8447, rue Pierre-Martin (lot 1 615 779), district de Rivière-des-Prairies.**

Permettre l'installation d'un abri permanent situé à une distance de 5,86 mètres de la ligne arrière du terrain alors que le Règlement de zonage exige une marge de recul arrière de 6 mètres.

---

Fait à Montréal, le 31 mars 2020

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

*Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)*